



**PROJET DE ZAC « ZONE 2AU SUD »  
COMMUNE DE SAINT-COLOMBAN**

**DOSSIER DE DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS PREALABLE  
A LA REALISATION EVENTUELLE D'UNE EVALUATION ENVIRONNEMENTALE**

**COMPLEMENT**

La présente note a pour objet d'apporter les compléments au dossier de demande d'examen au cas par cas concernant le projet de ZAC « Zone 2AU Sud » sur les points suivants :

- Rubrique 3 : surface de plancher
- Rubrique 6.4 : mesures relatives aux zones humides
- Annexes 8.2 : cartographie de synthèse des zones humides

### **Rubrique 3**

La surface de plancher envisagée est de l'ordre de 19 000 m<sup>2</sup>.

### **Rubrique 6.4**

A ce stade des études, il est difficile de définir de façon très précise les incidences de l'aménagement de la ZAC sur les zones humides, et donc de détailler les éventuelles mesures nécessaires (éviter / réduction / compensation).

Toutefois, des principes de préservation et d'intégration des zones humides ont d'ores et déjà été étudiés dans le cadre des études de faisabilité du projet (cf. illustration page suivante).

Sur les 3 400 m<sup>2</sup> de zones humides déterminées selon les critères cumulés de pédologie et de végétation sur le périmètre de la ZAC, 1 400 m<sup>2</sup> correspondent au fond du bassin d'écroulement des eaux de ruissellement existant à l'est du bourg. Ce bassin sera intégré dans le projet, avec un objectif de maintien de la zone humide.

Par ailleurs, le fossé et ses abords, représentant 900 m<sup>2</sup> de zone humide, seront également préservés, grâce à l'instauration d'un cordon de protection élargi.

Enfin, la pâture humide, occupant 1 100 m<sup>2</sup>, sera intégrée dans les espaces publics.

Ainsi, l'ensemble des zones humides seront préservées dans le cadre de l'aménagement du site (mesures d'évitement) et les mesures compensatoires ne devraient pas s'avérer nécessaires.

Les modalités précises de protection et valorisation de ces espaces seront détaillées dans le dossier loi sur l'eau.

## Principes de mesures de préservation des zones humides

### Zones humides secteur Sud



**Emprise élargie de la zone humide**  
(espace de convivialité submersible)

**Intégration de la zone humide à la placette et à la circulation douce**



**Instauration d'un cordon de protection élargi autour de la haie et du fossé**

source :

Étude de programmation urbaine pour la création de nouveaux quartiers et la restructuration du centre-bourg | **SAINT COLOMBAN**

SIAM Conseils - Urbanistes | Agence TendreVert - Paysagistes | AIR & GEO - VRD et Environnement

## Annexes 8.2

La carte de synthèse des zones humides, identifiées selon les critères de pédologie et de végétation, figurant ci-dessous a été établie à partir des données issues de l'inventaire des zones humides réalisé par ABE Montemont et Aquascop en 2016.



 Zone humide critère pédologique

 Zone humide critère végétation

*A noter qu'il n'a pas été réalisé de sondage de sol au fond du bassin de rétention existant. Toutefois, du fait de sa fonction, cet espace cumule bien les 2 critères de détermination des zones humides (pédologie et végétation).*